

CARMIGNAC PORTFOLIO MERGER ARBITRAGE PLUS A EUR ACC

COMPARTIMENT DE SICAV DE DROIT LUXEMBOURGEOIS

Durée minimum
de placement
recommandée :

3 ANS

RISQUE PLUS FAIBLE RISQUE PLUS ÉLEVÉ
1 2 3* 4 5 6 7

LU2585801256

Reporting mensuel - 31/12/2024

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

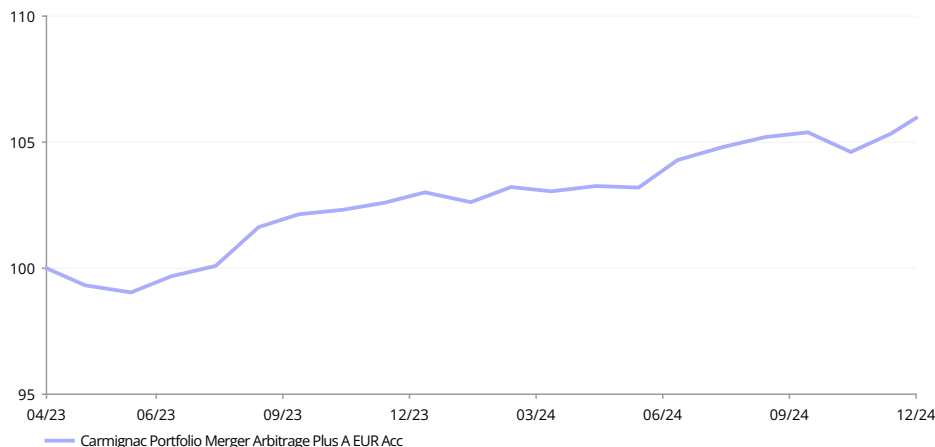
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus est un fonds UCITS qui adopte une stratégie d'investissement alternative, visant à tirer profit des anomalies de valorisation (« arbitrage ») des actions en phase de fusion ou d'acquisition. Le fonds investit dans des opérations de fusions-acquisitions annoncées officiellement sur les marchés développés. Il cherche à générer une performance absolue positive sur un horizon d'investissement de 3 ans grâce à une croissance du capital.

Rendez-vous en Page 3 pour lire l'analyse de gestion

PERFORMANCES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

EVOLUTION DU FONDS DEPUIS SA CRÉATION (%) (Base 100 - Net de frais)



PERFORMANCES CUMULÉES ET ANNUALISÉES (au 31/12/2024 - Net de frais)

A EUR Acc	Performances cumulées (%)		Performances annualisées (%)
	1 an	Depuis le 14/04/2023	Depuis le 14/04/2023
	3.10	5.96	3.43

PERFORMANCES ANNUELLES (%) (Net de frais)

A EUR Acc	2024	2023
	3.10	2.77

VAR

VAR du Fonds	5.6%
--------------	------



F. Cretin-Fumeron



S. Dieudonné

CHIFFRES CLÉS

Exposition Merger Arbitrage ⁽¹⁾	94.1%
Number of Strategies	38
Liquidités et Autres	39.1%
Taux d'exposition nette actions	70.4%

FONDS

Classification SFDR : Article 8
Domicile : Luxembourg
Type de fonds : UCITS
Forme juridique : SICAV
Nom de la SICAV : Carmignac Portfolio
Fin de l'exercice fiscal : 31/12
Souscription/Rachat : Jour ouvrable
Heure limite de passation d'ordres : avant 13:30 heures (CET/CEST)
Date de lancement du Fonds : 14/04/2023
Actifs sous gestion du Fonds : 149M€ / 154M\$ ⁽²⁾
Devise du Fonds : EUR

PART

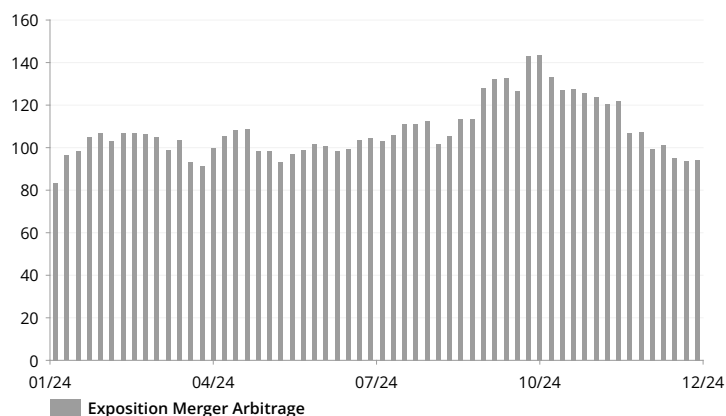
Affectation des résultats : Capitalisation
Date de la 1ère VL : 14/04/2023
Devise de cotation : EUR
Encours de la part : 74643€
VL (part) : 105.96€
Catégorie Morningstar™ : Alt - Event Driven

GÉRANT(S) DU FONDS

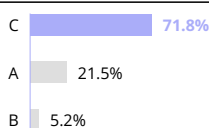
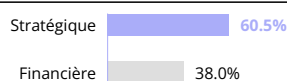
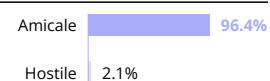
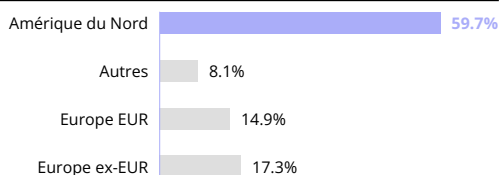
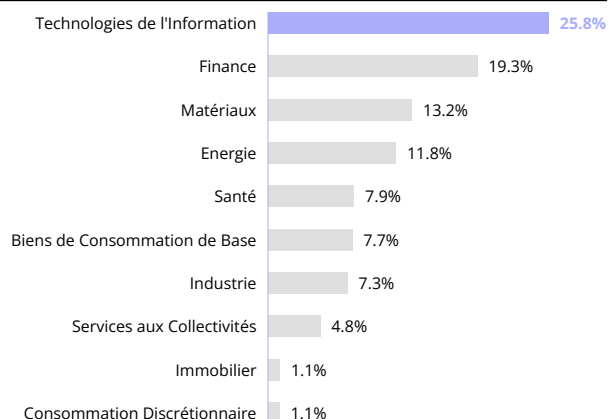
Fabienne Cretin-Fumeron depuis le 14/04/2023
Stéphane Dieudonné depuis le 14/04/2023

AUTRES CARACTERISTIQUES ESG

Minimum % d'alignement à la Taxonomie..... 0%
Minimum % d'investissements durables 0%
Principales Incidences Négatives (PAI) Oui

EXPOSITION MERGER ARBITRAGE (%) ⁽¹⁾

PRINCIPALES POSITIONS - MERGER ARBITRAGE

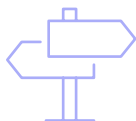
Nom	Pays	Secteur / Notation	%
HESS CORP	Etats-Unis	Energie	7.0%
ENSTAR GROUP LTD	Etats-Unis	Finance	5.2%
NEOEN SA	France	Services aux Collectivités	4.5%
HASHICORP INC	Etats-Unis	Technologies de l'Information	4.2%
BRITVIC PLC	Royaume-Uni	Biens de Consommation de Base	4.1%
JUNIPER NETWORKS INC	Etats-Unis	Technologies de l'Information	4.1%
CHAMPIONX CORP	Etats-Unis	Energie	4.1%
SMARTSHEET INC	Etats-Unis	Technologies de l'Information	4.0%
NEXUS AG	Allemagne	Santé	4.0%
SHINKO ELECTRIC INDUSTRIES CO LTD	Japon	Technologies de l'Information	3.8%
Total			45.1%

NIVEAU DE RISQUE

Poids rebasés
TYPES DE STRATÉGIE

Poids rebasés
NATURE DE STRATÉGIE

Poids rebasés
EXPOSITION LONGUE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Poids rebasés
EXPOSITION LONGUE PAR SECTEUR

Poids rebasés
PRINCIPALES FUSIONS ET ACQUISITIONS DU MOIS

Objectif	Acquéreur	Secteur	Taille (M€)	Pays
INTERPUBLIC GROUP OF COS INC/THE	OMNICOM GROUP INC	Services de Communication	15372	Etats-Unis
PACTIV EVERGREEN INC	NOVOLEX HOLDINGS LLC	Matériaux	6625	Etats-Unis
NORDSTROM INC	EL PUERTO DE LIVERPOOL SAB DE CV, PRIVATE INVESTOR	Consommation Discrétionnaire	5982	Etats-Unis
DIRECT LINE INSURANCE GROUP PLC	AVIVA PLC	Finance	4211	Royaume-Uni
PATTERSON COS INC	PATIENT SQUARE CAPITAL LP	Santé	3306	Etats-Unis

(1) Somme des expositions actions longues du portefeuille, les positions servant de couverture sont exclues

ANALYSE DE GESTION



ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

- Fin d'année plutôt calme pour la stratégie de « merger arbitrage » avec un mois de décembre sans événement majeur.
- L'indice HFRX Merger Arbitrage est ainsi resté quasi stable au cours du mois et finit l'année en baisse de -1,84%.
- On notera la bonne décorrélacion de la stratégie au cours du mois de décembre par rapport au marché d'actions, avec un S&P 500 en baisse de -2,4%, et au marché de crédit, avec, notamment, l'indice IG aux États-Unis en baisse de -2,6%.
- Quelques bonnes nouvelles à signaler concernant les dossiers sur lesquels pesait un risque antitrust : Catalent s'est finalement bien clôturé avant la fin de l'année ; les rumeurs d'un blocage de Juniper par le Département de la justice américain se sont progressivement estompées ; des articles de presse chinois semblent indiquer que le processus de validation de l'acquisition de Shinko Electric Industries est en bonne voie.
- Après plusieurs semaines d'attente, un juge fédéral américain a finalement pris la décision de bloquer l'opération Albertsons/Kroger. Anticipée par les marchés, cette décision n'a pas eu d'impact significatif sur le cours de Bourse d'Albertsons.
- Mesurée en nombre d'opérations, l'activité M&A est restée soutenue en décembre avec 34 transactions annoncées au niveau mondial, soit une hausse de 21% par rapport au mois précédent.
- On notera l'annonce de seulement une opération de plus de 10Md\$: le rapprochement dans le secteur de la publicité aux États-Unis entre Interpublic et Omnicom.
- Comme le mois précédent, les acteurs financiers représentent plus d'un tiers des opérations annoncées.



COMMENTAIRE DE PERFORMANCE

- Le Fonds a affiché une performance positive au cours du mois.
- Les principaux contributeurs positifs à la performance sont : Shinko Electric Industries, Catalent et Hess.
- Les principaux contributeurs négatifs à la performance sont : Enstar Group, Albertsons et Arcadium Lithium.



PERSPECTIVES ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

- Le taux d'investissement du Fonds est de 94%, en baisse par rapport au mois précédent.
- Avec 38 positions en portefeuille, la diversification reste satisfaisante.
- 2024 a été une année très compliquée pour le « merger arbitrage » : forte pression antitrust notamment aux États-Unis avec des opérations bloquées (Capri, Albertsons) et d'autres sous surveillance renforcée (Hess, Pioneer Natural Resources, Catalent ou Juniper).
- Nous avons donc assisté à une reprise de l'activité M&A moins soutenue qu'attendu en raison de ce contrôle accru des autorités de la concurrence, opérations très volatiles (DS Smith, United States Steel, China Traditional Chinese Medicine) qui ont entraîné le déblocage et la fermeture de plusieurs portefeuilles de « merger arbitrage » au sein des plus grandes plateformes d'investissement.
- 2025 s'annonce sous de bien meilleurs auspices grâce à un environnement antitrust plus favorable à l'activité M&A, et ce, au niveau mondial : le changement d'administration aux États-Unis suite à l'élection de Trump ; la publication du rapport Draghi en Europe recommandant l'émergence de champions nationaux pour faire face à la concurrence mondiale ; le régulateur au Royaume-Uni poussé par la classe politique à privilégier l'activité économique ; et un marché japonais qui poursuit son ouverture aux capitaux étrangers.
- La baisse des taux devrait également représenter un moteur de l'activité M&A dans les trimestres à venir.

GLOSSAIRE

Exposition Merger Arbitrage : Le niveau d'exposition au Merger Arbitrage fait référence à la partie longue action du portefeuille, la partie courte est utilisée comme couverture est exclu de ce calcul.

Gestion Active : Approche de la gestion d'investissement par laquelle un gérant entend faire mieux que le marché en s'appuyant sur des recherches, des analyses et sa propre opinion.

Risque de Merger Arbitrage : Le niveau de risque de chaque opération du portefeuille d'actions longues du portefeuille est évalué pour déterminer le risque d'échec de l'opération. Les notations sont basées sur notre méthodologie interne et notées entre A et C, où A est le moins risqué et C le plus risqué.

SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable

Taux d'investissement / taux d'exposition nette : Le taux d'investissement correspond au montant des actifs investis exprimé en % du portefeuille. Le taux d'exposition nette correspond au taux d'investissement, auquel s'ajoute l'impact des stratégies dérivées. Il correspond au pourcentage d'actif réel exposé à un risque donné. Les stratégies dérivées peuvent avoir pour objectif d'augmenter l'exposition (stratégie de dynamisation) ou de réduire l'exposition (stratégie d'immunisation) de l'actif sous-jacent.

Valeur liquidative : Prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV).

DEFINITIONS & METHODOLOGIE ESG

Alignement à la Taxonomie : Dans le contexte d'une entreprise individuelle, l'alignement sur la taxonomie est défini comme la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui provient d'activités qui répondent à certains critères environnementaux. Dans le contexte d'un fonds ou d'un portefeuille individuel, il s'agit de l'alignement sur la taxonomie moyen pondéré du portefeuille des entreprises incluses au sein du portefeuille. Pour plus d'informations, veuillez suivre ce lien : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/sustainable-finance-taxonomy-faq_en.pdf

Calcul du score ESG : Seules les composantes actions et obligations privées du fonds sont prises en compte. Notation globale du fonds calculée selon la méthodologie MSCI Fund ESG Quality Score : hors positions de trésorerie et non liées aux facteurs ESG, sur la base d'une moyenne pondérée des pondérations normalisées des positions et du Industry-Adjusted Score des positions, multipliée par 1 + % d'ajustement, soit la pondération des notations ESG « Trend positive » moins la pondération des ESG Laggards moins la pondération des notations ESG « Trend negative ». Pour plus de détails, voir la MSCI ESG Fund Ratings Methodology, section 2.3. Mise à jour en juin 2023. <https://www.msci.com/documents/1296102/34424357/MSCI+ESG+Fund+Ratings+Methodology.pdf>

ESG : E- Environnement, S- Social, G- Gouvernance

Investissements durables : Le SFDR définit l'investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises détenues suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Principales incidences négatives (Principal Adverse Indicators - PAI) : Effets négatifs importants ou potentiellement importants sur les facteurs de durabilité qui résultent des, aggravent ou sont directement liés aux choix ou conseils d'investissement effectués par une entité juridique. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone en sont des exemples.

CARACTÉRISTIQUES

Parts	Date de la 1ère VL	Code Bloomberg	ISIN	Frais de gestion	Coûts d'entrée (1)	Coûts de sortie (2)	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation (3)	Coûts de transaction (4)	Commissions liées aux résultats (5)	Minimum de souscription initiale (6)
F EUR Acc	14/04/2023	CARMERF LX	LU2585801173	Max. 1%	—	—	1.25%	0.84%	20%	—
A EUR Acc	14/04/2023	CARARBA LX	LU2585801256	Max. 1.5%	Max. 1%	—	1.8%	0.84%	20%	—

(1) du montant que vous payez au moment de votre investissement. Il s'agit du maximum que vous serez amené à payer. Carmignac Gestion ne facture pas de frais d'entrée. La personne en charge de la vente du produit vous informera des frais réels.

(2) Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.

(3) de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

(4) de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

(5) lorsque la classe d'action surperforme l'indicateur de référence pendant la période de performance. Elle sera également due si la classe d'actions a surperformé l'indicateur de référence mais a enregistré une performance négative. La sous-performance est récupérée pendant 5 ans. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts agrégés ci-dessus inclut la moyenne sur les 5 dernières années, ou depuis la création du produit si elle est inférieure à 5 ans.

(6) Merci de vous référer au prospectus pour les montants minimum de souscriptions ultérieures. Le prospectus est disponible sur le site internet : www.carmignac.com.

PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

ACTION : Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds. **RISQUE D'ARBITRAGE** : L'arbitrage vise à tirer profit de ces différences de prix (par exemple, sur les marchés, les secteurs, les titres, les devises). En cas d'évolution défavorable de l'arbitrage, un investissement peut perdre sa valeur et engendrer une perte pour le Compartiment. **RISQUE LIÉ À LA STRATÉGIE LONG/SHORT** : Ce risque est lié aux positions acheteuses et/ou vendeuses à des fins d'ajustement de l'exposition nette au marché. Le Fonds pourrait subir des pertes élevées si ses expositions longues et courtes évoluaient simultanément en sens contraire et de façon défavorable.

LIQUIDITÉ : Les dérèglements de marché ponctuels peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

INFORMATIONS LÉGALES IMPORTANTES

Source: Carmignac au 31/12/2024. Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. Depuis le 01.01.2013, les indicateurs de référence actions sont calculés dividendes nets réinvestis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person» selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et/ou FATCA. Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur demande auprès de la société de gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : www.carmignac.fr/fr_FR/informations-reglementaires. En Suisse : Le prospectus, le KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : www.carmignac.ch/fr_CH/informations-reglementaires. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus/KID.